

État des relations entre le secteur bancaire et financier et l'industrie des actifs numériques

Présentation des résultats de l'enquête de l'Adan

12 Novembre 2020



Adan

Qui sommes nous ?

L'Adan rassemble les professionnels des actifs numériques et de la blockchain. Ses adhérents composent une vaste palette d'activités : marchés, conservation, paiements, gestion, outils d'analyse, accompagnement des projets et des utilisateurs, sécurité, etc.

Vision

Les actifs numériques apportent des améliorations structurelles à l'infrastructure économique mondiale et font naître de nouvelles activités ainsi que de nouvelles opportunités d'échange. La France ainsi que l'Europe ont un rôle clef à jouer pour devenir des territoires majeurs d'innovation et favoriser le développement des futurs champions du secteur.

Mission

L'Adan a vocation à fédérer l'industrie des actifs numériques et promouvoir son développement au service d'une nouvelle économie numérique. Nous portons la voix de l'industrie crypto en vue de soutenir sa croissance et son développement, bâtissons un dialogue constructif avec les acteurs publics et privés et engageons les efforts de pédagogie nécessaires.

Adan en chiffres

Créée en janvier 2020

50+ membres

3 employés

2 Comités (PSAN & Affaires Européennes)

8 groupes de travail

13 documents: 6 rapports, 6 réponses à consultation, une lettre aux députés

5 enquêtes

7 événements

11 institutions accueillent l'Adan dans des groupes de travail réguliers

Sommaire de la présentation

Présentation de l'enquête de l'Adan : origine, méthodologie, répondants

Synthèse des résultats de l'enquête

Conclusion et recommandations des acteurs

Questions de l'audience



Enquête de l'Adan

Présentation générale

Enquête de l'Adan

Pourquoi ? Un problème de longue date et non-résolu

Diagnostic : Nouer des relations de confiance avec le secteur bancaire et financier ? Des difficultés que les acteurs subissent depuis toujours.

Début de traitement : Depuis sa création, l'Adan a déjà mené plusieurs actions afin d'alerter sur ce problème et trouver des solutions :

- Une lettre aux députés
- Une réponse à l'enquête sectorielle "Fintechs" de l'Autorité de la Concurrence
- Des travaux avec les autorités françaises (ACPR, DGT, AMF) et les acteurs bancaires → GT Forum Fintech ACPR "Accès aux comptes crypto"
- Des alertes via ses consultations et des échanges avec la Commission européenne

Besoin : Documenter cet état de fait

→ **C'est pourquoi l'Adan a souhaité réaliser une évaluation qualitative et quantitative des problèmes rencontrés par les acteurs**



Enquête de l'Adan

Comment ? Présentation et méthodologie

Le rapport d'enquête de l'Adan dresse un état des lieux des relations entre les « établissements financiers »* dans le rapport) et les acteurs crypto/blockchain.

Nombre de participants à l'enquête : 28 réponses non-anonymes

Encore merci !

Durée de consultation : 2 mois (mi-juillet à mi-septembre)

Profil type du répondant

- **93 %** des entreprises répondantes possèdent, achètent, vendent des actifs numériques ou s'interposent dans ces opérations.
- Pour près de **64 %** d'entre elles, ces transactions représentent au moins la moitié de leur volume annuel d'activité.

* les établissements bancaires, les établissements de paiement et les entreprises de monnaie électronique



Enquête de l'Adan

Synthèse des résultats

Résultats de l'enquête

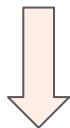
Etat général des relations entre les établissements financiers et les acteurs crypto-blockchain en France

| | |
|---|-------------|
| Difficultés rencontrées en France pour ouvrir leur compte actuel | 50 % |
| Expérience(s) de refus d'ouverture ou clôture de comptes | 68 % |
| Accès compliqué / impossible aux services bancaires et de paiement | 45 % |
| Accès compliqué / impossible à un crédit ou un financement bancaire | 50 % |
| Impact sur la clientèle dans leurs propres relations bancaires | 57 % |
| Impact sur le dirigeant dans ses propres relations bancaires | 42 % |
| Déménagement de l'activité considéré ou très sérieusement envisagé | 64 % |
| Relations avec les établissements financiers moins difficiles dans les autres pays de l'UE | 85 % |

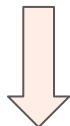
Résultats de l'enquête

Initier et maintenir des relations avec les établissements financiers en France : le parcours du combattant (1/2)

Pour le besoin d'une activité directement liée aux actifs numériques, 72 % des répondants disposent d'un compte ouvert en France.



Parmi ceux-ci, 64 % disposent d'un compte bancaire, et 7 % d'un compte de paiement.



La moitié ont expérimenté des difficultés au moment d'ouvrir leur compte bancaire.

Difficultés expérimentées à l'ouverture d'un compte

- Sollicitation nécessaire de très nombreux établissements (jusqu'à 11 refus avant de trouver une banque).
- Délais exagérément longs entre la demande et l'ouverture effective ou le refus d'ouverture du compte (jusqu'à 2 ans pour certains répondants).
- Négociation requise auprès des hauts échelons de la hiérarchie de la banque, pour une simple ouverture de compte.
- Consignes claires données à l'attention des conseillers bancaires de bloquer toute tentative d'ouverture de compte pour une activité liée aux actifs numériques.
- Documentation supplémentaire demandée du fait de l'activité, dans l'attente de laquelle le processus d'ouverture du compte est gelé.
- Nécessité de faire intervenir un avocat spécialisé dans le processus d'ouverture du compte, afin de « rassurer » l'établissement, ces coûts étant portés par l'entreprise crypto/blockchain.
- Efforts pédagogiques intenses pour expliquer l'activité, ou déconstruire les idées reçues traditionnelles sur les actifs numériques.
- Malgré ces efforts, désintérêt « de principe » de la banque.

Résultats de l'enquête

Initier et **maintenir** des relations avec les établissements financiers en France : le parcours du combattant (2/2)

Difficultés expérimentées après l'ouverture d'un compte

- Fermeture du compte rapide, sans raison spécifique.
- Impossibilité d'obtenir une carte de paiement ou un carnet de chèques.
- Impossibilité de mettre en place un prélèvement SEPA.
- Refus d'accorder un prêt bancaire si l'acteur n'est pas agréé par l'AMF.
- Refus de tout financement ou toute transaction en lien avec les actifs numériques qui pourrait demander une intervention du service conformité (i.e tant que le volume d'affaires en lien avec les actifs numériques reste modéré), sous peine de fermeture du compte.
- Traitement des virements très long et/ou conditionné à l'émission de justificatifs pour chaque opération.
- Pas d'accès à la banque en ligne, nécessitant par exemple des déplacements en agence pour tout virement.

Les problèmes persistent même après que les acteurs aient réussi à ouvrir leur compte.

→ Face à ces difficultés, l'accès aux services bancaires et de paiement nécessaires à l'exercice de leur activité est perçu comme compliqué voire impossible pour **45 % des répondants** (vs. normal pour 37 % et facilité pour seulement 18,5 %).

Résultats de l'enquête

Des relations plus apaisées dans les autres Etats membres de l'Union européenne

La moitié des répondants dispose d'un compte ouvert dans un autre État membre de l'Union européenne, parmi lesquels :

- l'Allemagne
- le Royaume-Uni
- la Suède
- l'Irlande
- les Pays Bas
- la Lituanie
- le Luxembourg
- l'Estonie.

Comparaison des conditions d'accès aux comptes :

UE vs. France

21 % de ces acteurs témoignent avoir expérimenté des difficultés dans cet exercice (vs. 50 % pour les acteurs ayant ouvert un compte en France).

85 % des répondants estiment que les relations sont plus difficiles en France que dans les autres pays de l'UE, dont 45 % les qualifient de "beaucoup plus difficiles".



Résultats de l'enquête

Ouvrir un compte et le garder : quel est le problème ?

Les raisons invoquées par les établissements sont de deux ordres :

Les activités des acteurs crypto/blockchain

- Exclusivement proscrites dans les politiques d'ouverture de compte de certaines banques
- ou
- Implicitement proscrites :
 - *Au niveau du conseiller* : à l'évocation des mots "blockchain" ou "cryptomonnaies"
 - *Au niveau de la hiérarchie* : opposition même si le conseiller est favorable

→ Motif de refus invoqué absent ou alors peu précis, comme "l'entreprise ne correspond pas aux critères"

→ Refus de fournir une lettre de refus

La loi ! Considérée comme insuffisamment avancée.

Et pourtant...



Quid du droit aux comptes ?

- Certains acteurs ont tenté des recours.
- Malgré la désignation de la Banque de France, certains établissements ont tout de même refusé d'ouvrir le compte.
- 6 répondants ont alors saisi l'ACPR, un seul a obtenu satisfaction.

Résultats de l'enquête

Des relations difficiles qui déteignent sur les clients, salariés et dirigeants des entreprises (1/2)

67 % des entreprises rapportent des difficultés vécues par leurs clients dans leurs relations avec les établissements financiers, en lien avec les transactions crypto réalisées auprès d'elles.

Témoignages des répondants sur la nature des difficultés de leurs clients

- Comptes gelés / fermés lorsqu'une activité crypto est détectée
- Virements en provenance et vers les clients bloqués / rejetés, sous peine de gel des avoirs, sans discussion possible, malgré une traçabilité avérée de l'origine des fonds
- Transactions bloquées
- Achats dissuadés ou empêchés d'actifs numériques
- Demande de signatures de décharge du client

Résultats de l'enquête

Des relations difficiles qui déteignent sur les clients, salariés et dirigeants des entreprises (2/2)

43 % des dirigeants des entreprises révèlent avoir été personnellement impactés à cause de leur activité, qu'il s'agisse de fermetures de compte, de refus de prêts ou de dégradation de l'indicateur dirigeant délivré par la Banque de France.

Témoignages des répondants sur la nature des difficultés des dirigeants

- Fermeture de comptes, y compris au sein de tout le foyer
- Cotation Banque de France dégradée
- Refus d'un apport en provenance de la vente d'actifs numériques dans le cadre d'une demande de financement à titre personnel
- Renégociation de prêts



Enquête de l'Adan

Conclusion et recommandations des acteurs

Résultats de l'enquête

A l'origine des difficultés éprouvées par les acteurs, un déficit en termes de compréhension du secteur

Quatre principaux motifs évoqués par les acteurs :

- **La mauvaise compréhension des actifs numériques (activités, secteur)** par les établissements financiers (68 %)
- **La crainte vis-à-vis des sanctions** que les établissements pourraient recevoir en travaillant avec les acteurs (61 %)
- **Leur mauvaise compréhension du régime des PSAN** (36 %)
- **Leur mauvaise connaissance des pratiques en matière LCB-FT** (21,5 %)



Cependant, des raisons moins défendables sont également relevées par plus d'un tiers des répondants, qui estiment qu'ils sont considérés par les établissements financiers comme une **menace concurrentielle**.

Résultats de l'enquête

Des conséquences délétères pour l'industrie française

La situation met en péril le développement de l'industrie française et pourrait conduire, à un horizon relativement court, les acteurs à s'établir à l'étranger.

Risque pour la libre concurrence des acteurs

Pour 85,7 % des répondants !

Témoignages : frais beaucoup plus élevés que les autres clients, diligences complémentaires...

Absence d'accompagnement de l'industrie

50 % indiquent que l'état de leurs relations les ont empêché d'obtenir un crédit ou un financement bancaire, 5 répondants un PGE

Fuite des talents

1/4 répondants envisagent "très certainement" un déménagement de leur activité.

43 % estiment que c'est une "option"

Recommandations

Lever, enfin, les blocages (1/2)

- **Mener des actions pédagogiques** à destination des établissements financiers, sur les actifs numériques, leurs opportunités, ainsi que la réglementation et la fiscalité des activités sur ces activités ; et démystifier les idées préconçues (LCB-FT, les acteurs crypto sont des banques, etc.).
- + des actions spécifiques au niveau des départements conformité.
- **Renforcer la visibilité des projets français sérieux** pour améliorer l'image du secteur.
- **Appliquer le droit d'accès au compte dans des conditions raisonnables** (notamment en termes de frais).
- **Appliquer réellement les sanctions prévues pour les cas les plus graves** (fermeture de compte injustifiée, entrave à la procédure de droit au compte, refus malgré l'enregistrement en tant que PSAN, etc.).

Recommandations

Lever, enfin, les blocages (2/2)

- **Créer des agences spécialisées en innovation et crypto dans chaque grande banque.**
- ***Whitelister* les transactions clients en provenance ou à destination d'acteurs du secteur des actifs numériques enregistrés auprès des autorités de régulation.**
- **Pour l'ACPR : mieux accompagner les acteurs dans les procédures d'accès aux comptes renforcés.**

Prochaines étapes

Signaux positifs et normalisation

- **Echanges encourageants** avec les établissements bancaires, les associations de place et les régulateurs qui montrent une volonté de changement
- **Initiatives pour faire progresser les pratiques** : constitution de listes d'acteurs, questionnaires d'entrée en relation, etc.
- **Cadre réglementaire qui s'affine** ; de plus en plus de PSAN enregistrés auprès de l'AMF
- **Signaux positifs forts à l'étranger** (banques américaines pouvant faire de la conservation, banque chinoise réalisant une émission de titre en bitcoins)



Les usagers des cryptomonnaies et leurs banques

Synthèse des résultats de l'enquête de l'AssoCryptoFR,
par Quentin de Beauchesne

Les usagers des cryptomonnaies et leurs banques

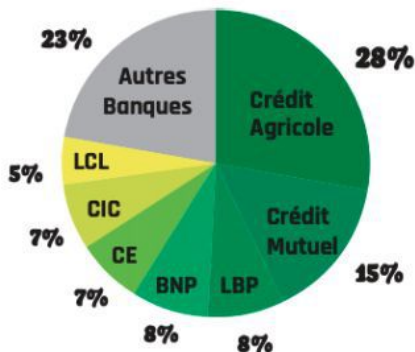
Principaux enseignements

Fort taux de « difficulté bancaires » parmi les réponses

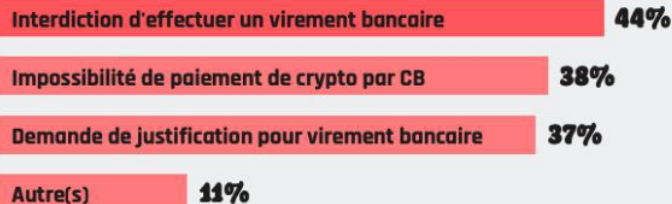


35% des utilisateurs de cryptomonnaies déclarent rencontrer des difficultés avec leur banque

Des « problématiques cryptos » très présentes parmi les banques régionales



Difficultés à effectuer des virements bancaires et des achats par CB



Les plateformes d'échanges les plus bloquées ... sont aussi les plus utilisées



Merci !
Des questions ?

